



COMMUNE D'ORP-JAUCHE

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Orp-Jauche, le 22 novembre 2018.

PAR ENVOI RECOMMANDE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L1122-13 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous inviter, en tant que candidat élu, à participer à la séance d'installation du Conseil communal et du Collège communal suite aux élections communales du 14 octobre 2018.

*La séance d'installation aura lieu le **lundi 3 décembre 2018 à 20 heures, dans la Salle du Conseil communal, place Communale 2 à ORP-LE-GRAND***

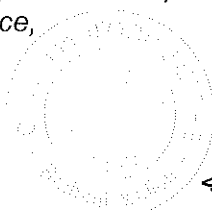
L'ordre du jour de la séance est reproduit en annexe.

Nous vous prions de trouver également, en annexe, la liste par ordre alphabétique des candidats-membres effectifs pour le renouvellement du Conseil de police, la déclaration sur l'honneur dans le cadre des incompatibilités liées au degré de parenté et d'alliance et liées à la fonction de conseiller communal ainsi qu'une déclaration d'autorisation d'utilisation des données à caractère personnel et de droit à l'image.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.

*Pour le Collège communal,
Par ordonnance,*

*La Directrice générale,
Sabrina SANTUCCI*



*Le Bourgmestre,
Hugues GHENNE*

ORDRE DU JOUR :

1. Communication relative à la validation des élections ;
2. Installation des conseillers communaux :
 - 2.1. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités ;
 - 2.2. Prestation de serment des élus au Conseil communal ;
 - 2.3. Prise d'acte des désistements en vertu de l'article L1122-4 du CDLD ;
 - 2.4. Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés ;
 - 2.5. Prestation de serment des suppléants remplaçant les élus s'étant désistés
 - 2.6. Fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux ;
3. Installation du Collège communal :
 - 3.1. Vote du pacte de majorité ;
 - 3.2. Prestation de serment du bourgmestre et des échevins ;
4. Désignation du président d'assemblée ;
5. Election des conseillers de l'Action sociale ;
6. Election des conseillers de Police ;
7. Délégations de compétences au Collège communal ;
8. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2018;